



Procès-verbal de l'assemblée spéciale d'élections du conseil de quartier Saint-Roch, tenue le 28 octobre 2021, à 19h, au YMCA, 500 rue Dupont, salle multifonctionnelle

PRÉSENCES

M ^{me} Frédérique Lavoie	Présidente (2023)
M. Louis-H. Campagna	Secrétaire (2022) (coopté)
M. Martin Charest	Administrateur (2023)
M. Philippe Morissette	Administrateur (2022)
M. Napoléon Woo	Administrateur (2023)
M. Louis-Charles Beaudoin-Lacroix	Administrateur (2022)

ABSENCES

M ^{me} Lise Côté Comeau	Administratrice (2022) (démissionnaire)
M. Louis-David Bourque	Administrateur (2022) (démissionnaire)
M. Claude-Michel Gagnon	Administrateur (2022) (coopté) (démissionnaire)
M ^{me} Vanessa Dreyer	Trésorière (2023) (démissionnaire)

AUTRES PRÉSENCES

M. Pierre-Luc Lachance	Conseiller municipal, district Saint-Roch Saint-Sauveur (membre non-votant)
M. Daniel Leclerc	Conseiller en consultations publiques, Ville de Québec
M ^{me} Jocelyne Séguin	Secrétaire de rédaction

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, 13 personnes assistent à l'assemblée.

ORDRE DU JOUR

21-AS-01	Ouverture de l'assemblée	19 h
21-AS-02	Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 02
21-AS-03	Élections pour 3 postes réservées aux femmes	19 h 05
21-AS-04	Levée de l'assemblée	19 h 15

PROCÈS-VERBAL (VERSION PROJET -- NON ADOPTÉE)

21-AS-01 Ouverture de l'assemblée

M. Daniel Leclerc, conseiller en consultations publiques et président d'élections, ouvre l'assemblée dont le quorum est constaté à 19h.

21-AS-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution statutaire

SUR PROPOSITION DE M. Louis-H. Campagna DUMENT APPUYÉE PAR M. Éric Boulay, IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée spéciale d'élections du 28 octobre 2021.

Adoptée à l'unanimité.

21-AS-03 Élections pour 3 postes réservés aux femmes

Appel de candidatures

Un appel de candidatures pour les postes réservés aux femmes a été transmis à la liste des abonnés au conseil de quartier et un avis postal a été distribué dans le secteur nord du quartier qui n'est pas actuellement représenté au sein du conseil d'administration.

À la suite de cet appel, deux candidatures ont été déposées et déclarées conformes. Les candidatures sont celles de M^{me} Florence Boucher Cossette et de M^{me} Alexandra Gargaun.

M. Leclerc fait un dernier appel de candidatures auprès de l'assemblée. Aucune personne ne se montre intéressée.

Présentation des candidates

M^{me} Florence Boucher Cossette ne pouvant être présente ce soir, M^{me} Lavoie fait lecture de la présentation qu'elle lui a transmise. M^{me} Boucher Cossette est avocate en droit criminel depuis 10 ans. Depuis les dernières années, elle a collaboré avec plusieurs organismes communautaires de la Ville de Québec. Une partie de sa clientèle est constituée des personnes vulnérables. Elle est sensible aux inégalités sociales et au profilage, à la pauvreté et à la marginalisation. Elle s'intéresse aussi à l'environnement et au féminisme. Elle souhaite s'impliquer davantage dans le quartier depuis que sa vie a été bouleversée par la pollution sonore extrême dans son secteur, près du futur pôle d'échange Saint-Roch.

M^{me} Alexandra Gargaun est d'origine moldave, citoyenne canadienne et étudiante en science politique à l'Université Laval. Elle habite depuis un an dans le secteur de la rue Langelier. Elle souhaite s'impliquer dans le développement du quartier

et dans l'amélioration de ses conditions de vie.

Scrutin le cas échéant et dépouillement

Comme le nombre de candidates est inférieur au nombre de postes à combler, les candidates sont élues par acclamation.

Annnonce des résultats et tirage au sort des mandats

Il y a deux mandats disponibles soit un mandat d'un an se terminant en avril 2022 et un mandat de deux ans prenant fin en avril 2023. M^{me} Gargaun choisissant le mandat d'un an (2022), M^{me} Boucher Cossette obtient le mandat de deux ans (2023).

Rappel que 2 postes cooptés sont vacants

M. Claude-Michel Gagnon ayant remis sa démission à titre de membre coopté, il y a actuellement deux postes cooptés vacants.

Deux candidatures ont été soumises soit celle de M. Cyril Pringault et celle de M. Jean-Baptiste Coubès. La désignation des administrateurs cooptés étant décidée par le conseil d'administration en assemblée régulière, ce processus sera traité ultérieurement par cette instance.

21-AS-04 Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente lève l'assemblée à 19 h 15. Une assemblée régulière du conseil de quartier suit immédiatement la présente assemblée spéciale.